



*Saint-Cyprien-de-Napierville*

info@st-cypriendenapierville.ca

## AVIS PUBLIC

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 491 – DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2021**

---

AVIS PUBLIC est par la présente donnée de ce qui suit :

Lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue par vidéoconférence selon l'arrêté ministériel du Ministre de la Santé et des Services sociaux, mardi le 29 décembre 2020 à 18h30, le conseil municipal a adopté le règlement no.491 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2021.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville de la municipalité situé au 121, Rang Cyr à Saint-Cyprien-de-Napierville. En raison de la pandémie qui sévit actuellement, veuillez prendre note que nos bureaux sont présentement fermés jusqu'au 8 février 2021. Nous maintenons nos services aux citoyens via le télétravail par téléphone au 450-245-3658 et par courriel au [info@st-cypriendenapierville.ca](mailto:info@st-cypriendenapierville.ca). Nous assurons le suivi des demandes selon l'horaire de travail suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h ainsi que le vendredi de 8h à midi.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 13<sup>e</sup> jour de janvier 2021.

**James L. Lacroix**  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

---

Hôtel de ville  
121, Rang Cyr  
St-Cyprien-de-Napierville  
(Québec) J0J 1L0  
Tél. : (450) 245-3658  
Télec. : (450) 245-7824